



# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 6 Juin 2024

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date de convocation : le 30 mai 2024

Président de séance : GILLET Bruno

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

**Présents (17)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre.

**Absent (0)** :

**Excusés (2)** : PODEVIN Christian pouvoir à Franck MARTIGNIERE  
VEZIN Pascale

**Votants (18)**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande aux nouveaux agents arrivés récemment de se présenter aux élus : Mélissa VESIN qui sera en charge de la communication, animations et patrimoine et Franck TRINCAT directeur des services techniques.

Les élus leurs souhaitent la bienvenue.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'ajout au sujet de la convention avec le centre de loisirs : en plus de la prolongation d'occupation dans l'école, ajouts de consignes concernant la circulation dans l'école.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** l'ajout à l'ordre du jour, la modification de la convention avec le centre de loisirs.

### 1. Approbation du PV de la séance 2 Mai 2024.

Monsieur le Maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **approuve à l'unanimité** le Procès-Verbal du 2 mai 2024.

### 2. Projet du groupe scolaire : coût des travaux et avenant à la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne la parole à Claude Gallay pour présenter la nouvelle programmation du projet de restructuration, rénovation du groupe scolaire.

Claude Gallay rappelle que diverses reprises de l'APS (Avant-Projet Sommaire) ont été demandées par le groupe de travail, afin d'améliorer les fonctionnalités et usages du bâtiment.

A l'issue de plusieurs rencontres entre une délégation d'élus avec la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, un programme a été redéfini et se présente ainsi au conseil :

Il prend en compte notamment : la création d'un nouveau bâtiment sur la parcelle attenante pour la construction du restaurant scolaire, une extension sur l'aile ouest du bâtiment de la maternelle pour accueillir une salle de sieste plus grande, et une liaison fermée entre le bâtiment de la maternelle et le restaurant ainsi que des aménagements tels que l'ascenseur dans les bâtiments primitifs, l'isolation générale, les nouveaux modes de chauffage, la cour, les préaux...

L'adjointe aux finances expose la partie financière :

- Le coût des travaux s'élèverait à 5 250 000 € HT et demande a été faite à la maîtrise d'œuvre de se restreindre à ce montant
- Le coût de la maîtrise d'œuvre, après négociation, s'élèverait à 545 175 € HT pour l'ensemble du projet.

Ce qui ferait un coût total de **6 040 000 € HT** en intégrant les coûts suivants : l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'acquisition de la parcelle attenante (93 000 €) et diverses études.

A ce montant s'ajoutera le coût de l'école provisoire avec l'implantation de bungalows sur le stade de foot. Le coût est estimé à 470 000 € HT, comprenant location, aménagement et réseaux.

L'adjointe aux finances présente le plan de financement : en estimant un taux de subvention totale de 20 %, et en comptant un apport de 2 000 000 € et la récupération de la TVA, il resterait à charge de la commune 4 960 000 € HT. Dans le pire des cas, un emprunt d'environ 3 000 000 € serait alors nécessaire. Des économies et ventes sont à l'étude pour réduire autant que possible ce montant et les efforts seront également faits pour obtenir le maximum de subventions.

Claude Gallay présente le calendrier proposé dans l'avenant à la maîtrise d'œuvre :

- Nouvel avant-projet sommaire (APS) : validation pour fin juillet 2024
- Avant-Projet Définitif (APD) : à valider pour fin octobre 2024
- **Dépose du permis de construire : Novembre 2024**
- Consultation des entreprises : février 2025
- Préparation du chantier : juin et juillet 2024
- **Déménagement de l'école : juillet 2025**
- Travaux : 20 mois jusque **juin 2027**

*Arrivée d'Emilie VIOLLAZ à 20h.*

Le conseil est amené à délibérer sur l'avenant à signer avec la maîtrise d'œuvre, avec les éléments suivants :

- Nouvelle base de programme dont le coût des travaux est estimé à : **5 250 000 € HT**
- Le coût des honoraires de la maîtrise d'œuvre : **545 175 € HT**
- Le calendrier des opérations

Afin de faciliter l'étude du projet, le conseil valide la **méthode de travail** suivante :

- Le conseil municipal décide et délibère sur les points importants :
- Le groupe de travail valide et propose au conseil municipal les décisions stratégiques
- Un groupe de travail restreint travaillera directement avec la maîtrise d'œuvre pour un meilleur suivi et de meilleures conditions de travail. Le groupe sera constitué de : Bruno GILLET, Claude Gallay, Marie-Françoise Pauthier et Christophe Trincat ou Patrice Chevallay (binôme).

Il est également demandé au conseil municipal de valider le choix de l'énergie renouvelable : géothermie ou granulés. Le Conseiller en Energies du SYANE et le bureau d'étude fluides de la maîtrise d'œuvre explique que la géothermie n'est malheureusement pas techniquement adaptée au projet : l'utilisation des radiateurs fonctionnant en haute température, n'est pas indiquée en cas de géothermie, celle-ci étant performante avec des systèmes basse température comme un plancher chauffant. Or le projet de rénovation ne permet pas la mise en place de plancher chauffant.

Le conseil émet donc un avis favorable au choix de l'énergie renouvelable « *le bois granulés* » avec pour avantage le stockage restreint et la maintenance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le nouveau programme
- **ACCEPTE** l'avenant avec la maîtrise d'œuvre avec la répartition des honoraires et le calendrier des opérations,
- **AUTORISE Monsieur** le Maire à signer l'avenant et tous les documents relatifs à cette affaire (annexes et ordre de service).

### 3. Création d'une servitude de passage sur la parcelle AD 12 au profit de la parcelle AD 31

Monsieur le Maire informe que les propriétaires de la parcelle AD n°31 ont sollicité la création d'une **servitude de passage pour désenclaver** leur propriété (aucun accès légal au domaine public).

L'emprise se ferait sur la parcelle communale AD n°12 sur une surface d'environ 15 m<sup>2</sup> et avec une largeur de 4 mètres correspondant à l'emprise du chemin existant.

Les frais de notaire et autres frais afférents seront à la charge des propriétaires de la parcelle AD n°31. L'aménagement et entretien du chemin seront également à la charge des propriétaires de la parcelle AD n°31.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création d'une servitude de passage d'une superficie de 15m<sup>2</sup> sur la parcelle communale AD n°12 au profit de la parcelle AD n°31 dans les conditions ci-avant mentionnées,
- **PRECISE** que les frais de notaire et autres frais afférents à la constitution de cette servitude seront à la charge des propriétaires de la parcelle AD n°31,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le maire informe en outre qu'il prendra des contacts avec les propriétaires et exploitants concernés pour étudier une adduction d'eau directe pour les services techniques.

### 4. Approbation d'un avenant à la promesse de vente du 29 août 2023 concernant le projet des Thuys

Monsieur le maire rappelle le contexte : lors des conseils municipaux du 20 juillet et 31 août 2023, le conseil avait approuvé la vente des parcelles AE n°263, 265, 267 et 268, et de 2/6ème des parcelles cadastrées section AE n°262, 264 et 266 au profit de la société CARE PROMOTION ARC ALPIN au prix de 469 825,21 euros pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées autonomes (27 appartements), de logements en accession sociale à la propriété type BRS (12), de 36 à 39 logements en accession libre et d'un local destiné à une crèche ou à un autre service

Etant dans le périmètre de l'église inscrite au titre des monuments historiques l'Architecte des Bâtiments de France a demandé de conserver le bâtiment ancien de la ferme, initialement prévu à la destruction.

Les conséquences sont que la programmation initiale est modifiée et que les délais mentionnés dans la promesse de vente doivent également être modifiés.

Après une longue négociation, la nouvelle programmation est la suivante : une résidence pour personnes âgées autonomes (28 logements), des logements en accession sociale type BRS (12), et des logements en accession libre (40). La surface de plancher totale minimum d'environ 5185 m<sup>2</sup> reste inchangée. Et les stationnements seront au nombre de 122 dont 56 en sous-sol et 66 en extérieur. Par contre la crèche et l'espace coworking sont supprimés.

Et les délais doivent être prolongés de 4 mois :

- Dépôt du PC au plus tard au 30 juin 2024
- Obtention PC au plus tard au 15 janvier 2025
- Délai de la promesse prolongé au 25 octobre 2025

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la signature d'un avenant à la promesse de vente du 29 août 2023 pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées autonomes de 28 appartements, de 12 logements en accession sociale à la propriété type BRS, de 40 logements en accession libre, la suppression du local destiné à une crèche ou autre service, pour une surface de plancher totale minimum inchangée d'environ 5 185 m<sup>2</sup>, et de reporter la date maximale de validité de la promesse de vente au 25 octobre 2025
- **AUTORISE** la société CARE PROMOTION ARC ALPIN à déposer toute demande d'autorisation de construire pour la réalisation du projet tel que décrit ci-avant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 5. Budget Principal : Décision modificative n°1 concernant un remboursement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'est plus nécessaire de réaliser une décision modificative et annule donc cette délibération.

## 6. Demande de subvention pour le savoir nager des écoles

Monsieur le maire informe que l'école des Faverges a un projet d'enseignement de la natation en septembre 2024.

Or une décision de la CCPEVA a été prise de ne plus financer « le savoir nager » à partir de la fin de cette année scolaire. La compétence revient donc aux communes.

Monsieur le Maire propose de candidater à un appel à projet proposé par l'Agence Nationale du Sport afin d'obtenir une aide financière, aussi bien pour le projet de l'école des Faverges que pour celui de l'école du chef-lieu.

Les coûts connus à ce jour, sous réserve :

- Pour les Faverges : 950 € (devis du maître-nageur)
- Pour l'école du chef-lieu : 3 612 € (avec présence de 2 à 3 maitres-nageurs).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la prise en charge financière du savoir nager à compter de septembre 2024
- **ACCEPTE** la candidature de la commune à l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport pour le savoir nager des 2 écoles

## 7. Prolongement de la convention avec le centre de loisirs et modifications de la convention

Monsieur le Maire rappelle que la convention sur la mise à disposition de locaux et matériels communaux avec le centre de loisirs prend fin le 30 juin 2024. Le centre de loisirs n'ayant pas toutes les bonnes conditions pour être accueilli à Bernex (comme cela été prévu), et étant donné que les travaux de l'école sont reportés, Monsieur le Maire propose de prolonger la convention jusque fin décembre 2024.

Il est également précisé que la DSP (Délégation du Service Public) du centre de loisirs prend fin le 31 décembre 2024. Une prolongation sera sollicitée afin de prolonger cette DSP jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024 – 2025, soit début juillet 2025. Monsieur le Maire propose que la convention soit prolongée jusque fin juin 2024 au cas où la DSP le serait jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024 – 2025.

Claude Gallay informe qu'une réunion a eu lieu début Mai entre la directrice de l'école du chef-lieu, la directrice du centre de loisirs et la mairie afin de redéfinir les circulations et accès dans l'école durant le temps scolaire pour des raisons de sécurité.

Afin de repérer plus aisément le personnel du centre de loisirs, ces derniers seront équipés d'un badge et tout nouvel animateur sera présenté à la directrice de l'école.

Pour éviter des circulations trop nombreuses par l'entrée de l'école, **l'accès des animateurs** se fera uniquement par la garderie.

Et dernière précision concernant l'utilisation des locaux : les mercredis, seuls les sanitaires du haut seront accessibles au centre de loisirs.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la prolongation de la convention avec le centre de loisirs jusque fin 2024 et jusque fin de l'année scolaire 2024-2025 si la DSP du centre de loisirs est elle-même prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025,
- **APPROUVE** les modifications précisées ci-dessus concernant la circulation dans l'école et l'utilisation des locaux.

## 8. Règlement cantine et règlement périscolaire

La Présidente de la commission Vie scolaire propose, que, à la suite du travail de la commission, il y ait 2 règlements distincts, un pour la cantine scolaire et un pour la garderie, au lieu d'un seul.

Les points modifiés concernant le règlement garderie :

- Pour la garderie du soir : un tarif unique
- Intégration des tarifs dans le règlement
- Modification des tarifs de la garderie
  - Garderie du matin (7h30 - 8h15) : 2 €
  - Garderie du soir (16h30 – 18h30) : 4 €
- Remboursement des tickets restants pour les CM2 qui quittent l'école et pour tout départ définitif de l'école.
- Demande d'une attestation Responsabilité Civile pour chaque élève

Les points modifiés concernant le règlement cantine :

- Intégration des tarifs dans le règlement
- Modification du tarif PAI (projet d'accueil individualisé) : 3 €
- Remboursement des tickets restants pour les CM2 qui quittent l'école et pour tout départ définitif de l'école.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les modifications concernant le règlement de la périscolaire et de la cantine
- **ADOpte** le règlement de la cantine et le règlement de la périscolaire

## 9. Modification du règlement de la Gavotine

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des nombreuses nuisances sonores lors des locations de la Gavotine, les élus ont décidé d'y installer un limiteur de son.

Le seuil de limitation avant coupure est de 92 décibels et des dépassements de seuil, la coupure des prises de courant sera effective au bout de 15 secondes et pour une durée de 30 secondes.

Ces durées font l'objet d'une période de tests et seront validées par la suite après d'éventuelles modifications.

Il est nécessaire d'intégrer cette installation dans le règlement de la Gavotine et d'en informer chaque utilisateur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'ajout de la présence d'un limiteur de son dans le règlement de la Gavotine.

## 10. Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et l'Est lémanique : avis du conseil municipal

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) s'est engagé dans la mise en place d'un plan de gestion pluriannuel pour la restauration et l'entretien des ripisylves des différents cours d'eau sur le bassin-versant des Dranses et de l'Est Lémanique.

Pour légitimer les différentes interventions et permettre les accès au lit, **une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** est nécessaire pour permettre l'entretien régulier du lit, des berges des Dranses et du réseau hydrographique concerné, et du suivi des ouvrages du SIAC.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) est le **maître d'ouvrage**.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Paul est concernée pour les ruisseaux suivants : l'Ugine, le ruisseau de Copsy, le ruisseau du Montigny, le ruisseau de Forchez. Il informe également que, dans le cadre de l'usage de l'eau et des milieux aquatiques, le lac de la Beunaz est également impacté.

Etant donné ces informations, il y a nécessité que le conseil municipal donne un avis.

**Le Conseil Municipal, donne un avis favorable pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et l'Est lémanique, à l'unanimité** et souhaite que les travaux sur l'Ugine (embâcles) les nants de Forchez, Copsy soient anticipés à titre préventif.

## 11. INFORMATIONS DIVERSES

### 11a – Festival des musiques

Monsieur le Maire rappelle que le festival des musiques aura lieu du 14 au 16 juin sur la commune de Saint-Paul et informe du programme.

Les enfants de l'école de Saint-Paul participent à la décoration dans le chef-lieu.

Une réunion aura lieu lundi prochain pour finaliser l'organisation en tenant compte du facteur météo et souhaite l'implication des élus dans cette manifestation.

## 11b – Bibliothèque intercommunale

La 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que la bibliothécaire, Isabelle, avec l'aide de bénévoles a réaménagé la bibliothèque afin d'améliorer, entre autres, des espaces adéquats en matière de surveillance des enfants. Un changement qui montre le dynamisme dont fait preuve la bibliothécaire.

La 1<sup>ère</sup> adjointe informe qu'une matinée inauguration aura lieu le samedi 22 juin avec un accueil des élus des 7 communes concernées à 9h30. Ce sera également l'occasion de fêter les 40 ans de la bibliothèque.

Et un festival des auteurs aura lieu le week-end du 14 et 15 décembre et permettra la rencontre avec des auteurs locaux avec vente de livres. Le programme est en cours d'élaboration par la bibliothécaire.

## 11c – Elections européennes

La 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle les consignes à suivre lors du scrutin et lors du dépouillement. Le rendez-vous est donné à 7h30 dimanche 9 juin à tous les membres des 2 bureaux de votes.

## 11d – Villages d'Avenir

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec les autres communes du Villages d'Avenir (Chevenoz et Abondance) et la CCPEVA afin de définir les besoins et établir les charges pour l'embauche mutualisée d'un VTA (Volontariat territorial en Administration).

L'état accorde une aide de 30 000 € sur le salaire et une aide de 5 000 € directement au VTA (pour le logement, ses déplacements, etc). Son salaire sera réparti entre les 3 communes et la CCPEVA.

Monsieur le Maire informe également qu'une 1<sup>ère</sup> réunion est prévue avec le bureau d'études SCET (Société de Conseil et d'Ingénierie de projets) le 11 juin prochain. Ce cabinet d'études sera une aide à la décision pour les élus, notamment dans la gestion du patrimoine bâti comme le Château de Blonay, la Maison des Sœurs, la Maison Bordas.

## 12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

### URBANISME

Le vice-président de la commission urbanisme expose les 2 jugements rendus par les tribunaux en faveur de la commune :

- 1<sup>ère</sup> affaire : Le prévenu a été reconnu coupable d'avoir édifié sans autorisation un muret en gabions, une dalle en béton, entreposé des roulottes, des caravanes, camping-cars aménagés en habitation principale en violation du plan local d'urbanisme
- 2<sup>ème</sup> affaire : Recours d'un administré contre un permis de construire accordé en 2020 pour la transformation d'une ferme en 3 appartements sur un terrain situé rue des Bassins, rejeté en 2021. Le demandeur avait fait appel et la Cour Administrative d'Appel vient de rejeter sa requête.

Il informe également qu'aura lieu prochainement une conférence du SIAC sur la valorisation et la préservation des espaces du Chablais, le mercredi 26 juin à 18h30 à l'Espace Tully de Thonon.

## COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe que le bulletin municipal est en phase terminale et une parution est prévue pour fin juin.

## TRAVAUX

Le vice-président aux travaux rend compte des différents devis signés pour l'entretien des extincteurs et éclairage de sécurité des bâtiments, l'entretien des routes, le marquage au sol et le fauchage des routes. Le fauchage des routes a débuté, comme l'entretien des routes : mise en place de goudron et gravillons pour une bonne consolidation de la chaussée. Rappel est fait à la prudence durant cette période : des panneaux sont présents pour avertir.

## ANIMATIONS

La vice-présidente aux animations informe que les animations lors des marchés sont finalisées. Elle propose que des jeux enfants soient mis en place durant les marchés.

La vice-présidente aux animations expose les propositions d'animations en amont du feu d'artifice lors de la fête du 12 juillet (calendrier prévisionnel sur le site internet).

## 13. Questions diverses

Les élus s'interrogent sur les services au chef-lieu : la boulangerie ferme l'après-midi, et le maire devra interroger le commerçant.

Le bureau de Poste ferme par simple préavis affiché le matin même : les habitants venant de tout le plateau de Gavot trouvent porte close.

Devant cette situation qui ne s'arrange pas, le maire a interpellé tous les parlementaires de la Haute Savoie devant la nette dégradation du service public constaté aussi bien au niveau bancaire que distribution du courrier.

## 14. AGENDA

**Dimanche 9 Juin** : Elections européennes

### Commissions communales :

**Lundi 10 Juin, 19h** : Commission Urbanisme

**Jeudi 27 Juin, 18h** : Commission Travaux

**Lundi 8 Juillet, 19h** : Commission Urbanisme

### Autres :

**Mardi 11 juin matin** : Journée numérique du SYANE

**Mardi 11 juin 13h30** : RV avec le bureau SCET dans le cadre de Villages d'Avenir

**Jeudi 26 juin 18h30** : SIAC, conférence sur la valorisation et la préservation des espaces du Chablais

### Animations :

**Du vendredi 14 au dimanche 16 juin** : festival des musiques à Saint-Paul

### Ecoles :

**Jeudi 20 juin 18h** : conseil d'école du chef-lieu

**Jeudi 20 juin** : fête des sciences au palais des festivités

**Samedi 22 juin** : feux de camp aux Faverges

**Vendredi 28 juin** : fête de l'école du chef-lieu

**CCPEVA :**

**Lundi 17 juin 16h** : Présentation du plan national loup 2023-2029

**Lundi 17 juin 18h** : Conseil communautaire

**Jeudi 20 juin 18h30** : Commission Mobilité

**Jeudi 27 juin 17h30** : Cohésion Sociale

**Jeudi 11 juillet 14h30** : Conférences des Maires

**Conseils municipaux :**

**Jeudi 18 Juillet, 19h**

**Jeudi 29 Août, 19h**

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Jeudi 18 Juillet 2024 à 19h.**

La séance est levée à 22h15.

Secrétaire de séance,  
M. COLIN Benoît



Le Maire  
Bruno GILLET



